

# Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire d'Avenches et environs

Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021 - 18H30  
Collège Sous-Ville, Avenches, Réfectoire

## Présents :

- **Comité de direction (Codir)**  
Tony Ruano (Président)
- **Membres du Conseil intercommunal de l'arpeje (CI)**  
Daisy Muñoz-Kupfer, Céline Ventrice
- **Représentants des parents d'élèves**  
Charlotte Leleu, Nadja Gensterblum, Vladimir Saltanov, Aureline Gineau
- **Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement**  
Samir Plisson, Carole Zwahlen, Hasnae De Vivo, Françoise Gisler
- **Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire**  
Carine Salomon, Murielle Parisod, Philippe Vidmer
- **Secrétaire du Conseil d'établissement**  
Frédéric Anderson

## Absente :

- Kathia Cattaneo, excusée

## Invitées :

- Laurence Duvoisin, Directrice de l'arpeje
- Candice Petel, Secrétaire de l'arpeje

## Public :

- Aucun

## Ordre du jour :

- 1) Mot de bienvenue du Président du Codir
- 2) Désignation du Président du CE
- 3) Modalités d'interaction du groupe parents élus avec les parents d'élèves
- 4) Information sur le déroulement de l'assemblée annuelle des parents
- 5) Définir la date de la prochaine séance ainsi que la rencontre des délégués
- 6) Divers
- 7) Visite des lieux

### **1) Mot de bienvenue du Président du Codir**

Le Président du Codir Tony Ruano ouvre la séance à 18h38. Il salue tous les membres présents et les remercie pour leur présence. Cette séance étant la première de la nouvelle législature 2021-2026, M. Ruano propose à chaque membre de se présenter à tour de rôle. Chaque membre se présente à l'assemblée. Dans le quart de la représentation des autorités communales, seules 3 personnes membres sont nommées, la désignation du 4<sup>ème</sup> représentant se fera donc en mai prochain lors de la prochaine séance du Conseil Intercommunal (CI)

### **2) Désignation du Président du CE**

Madame Laurence Duvoisin évoque l'article 18 du règlement du Conseil d'établissement. Le Président du Conseil d'Etablissement doit être choisi parmi les 4 représentants de l'arpeje. Mme Duvoisin propose M. Ruano comme Président pour des raisons de simplicité étant donné qu'il a déjà suivi l'avancement de certains dossiers en tant que Président du Codir. Personne d'autre ne se propose. M. Ruano est élu et remercie les membres du Conseil d'Etablissement pour leur confiance.

### **3) Modalités d'interaction du groupe parents élus avec les parents d'élèves**

Pour faire suite à la demande du quart parents, Mme Duvoisin propose aux représentants des parents de créer une adresse mail afin que les familles puissent prendre contact avec eux si nécessaire. Mme Gineau informe que cela a déjà été fait par les représentants des parents d'élèves. Il est décidé que cette adresse mail sera transmise à l'arpeje pour la faire figurer sur le site de l'association avec les détails relatifs au CE, notamment les noms de tous les membres.

### **4) Information sur le déroulement de l'assemblée annuelle des parents**

Mme Duvoisin mentionne que l'arpeje a eu contact avec l'Association des Parents d'Elèves (APE) du canton de Vaud. Cette dernière a communiqué les coordonnées de la personne de référence que les parents pourront contacter afin qu'ils puissent prendre les renseignements dont ils ont besoin, et rencontrer si nécessaire, d'autres quarts parents de CE pour s'informer, échanger et ouvrir des discussions.

### **5) Définir la date de la prochaine séance ainsi que la rencontre des délégués**

Lors de la prochaine séance, il conviendrait de décider de l'attribution des 2 demi-journées de congé. M. Vidmer explique à l'assemblée que d'ordinaire, ces 2 demi-journées de congé sont attribuées au premier vendredi du mois de juillet. Cela permet aux élèves achevant leur dernière année de pouvoir assister aux promotions et à la remise des diplômes. Il est proposé à l'assemblée de voter immédiatement concernant cette attribution. L'assemblée accepte et procède au vote. L'assemblée se prononce à l'unanimité pour attribuer ces 2 demi-journées de congé à la date du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022, le jour des promotions. L'arpeje se chargera de transmettre cette décision au canton.

M. Ruano demande à M. Vidmer s'il a déjà envisagé la date de la prochaine séance du Conseil d'établissement. M. Vidmer propose le lundi 16 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente ou au réfectoire de Sous-Ville. M. Vidmer demande qu'à cette occasion, le Conseil d'Établissement accueille 2 doyens de l'établissement pour présenter le Projet 360. M. Ruano, en tant que Président du Conseil d'Établissement, valide la date et accepte la présentation.

## 6) Divers

Mme Duvoisin informe le Conseil d'Établissement que les feuillets qui ont été distribués en début de séance permettent aux membres du CE de transmettre leurs coordonnées bancaires au secrétaire du CE et à l'arpeje afin que cette dernière puisse verser les vacations aux membres qui y ont droit. Les vacations seront versées à la fin du mois de janvier pour le premier semestre et à la fin du mois de juillet pour le deuxième semestre. Mme Duvoisin propose que les coordonnées des représentants des parents ne figurent pas sur le site de l'arpeje mais que seuls les noms et l'adresse mail nouvellement créée soient présents sur le site.

## 7) Visite des lieux

Mme Duvoisin propose à l'assemblée de faire une visite des différents bâtiments de Sous-Ville. Certaines personnes acceptent. La visite aura lieu dès la fin de la séance. Il n'y a pas d'autres points à discuter. M. Ruano remercie toutes les personnes présentes et clôt la séance à 19h00.

Le président du Conseil d'établissement

Tony Ruano

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tony Ruano', with a stylized flourish at the end.

Le secrétaire

Frédéric Anderson

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anderson', with a horizontal line underneath.